



**VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

**RAPPORT D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL**

en réponse au postulat du groupe socialiste du 29 août 2006 lié au rapport du Conseil communal « Politique du sport en Ville de La Chaux-de-Fonds ».

(du 11 avril 2007)

**AU CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères générales,  
Messieurs les Conseillers généraux,

Le 29 août 2006, Mme Gagnebin de Pietro et consorts ont déposé un postulat, dans le cadre de la discussion du rapport « Politique du sport en Ville de La Chaux-de-Fonds », concernant le prix du transport des vélos sur le réseau TRN. Ce dernier avait la teneur suivante :

*« Suite aux discussions que nous avons eues à la lecture de ce rapport nous avons constaté que l'offre des transports publics pour le transport des bicyclettes dans la région de Neuchâtel est très inégale. Afin de rendre les balades en vélo un peu plus attractives dans notre région, nous prions le Conseil communal d'étudier avec la direction des TRN la possibilité d'avoir des prix réduits pour le transport des vélos ».*

Conformément à la demande formulée par le postulat en question, le Conseil communal a pris contact avec les TRN. Après négociations, les TRN n'entrent pas en matière pour le transport des vélos sur les lignes bus du réseau urbain, ceci pour des questions de places dans les transports en commun, de commodité et de sécurité. En revanche, les TRN sont

disposés à proposer la gratuité du transport des vélos pour les voyageurs individuels ou en familles sur les lignes La Chaux-de-Fonds - Les Ponts-de-Martel et Le Locle - Les Brenets, aux conditions suivantes :

- L'offre débute le 1er mai et se termine le 31 décembre 2007, elle peut être néanmoins reconduite. Un bilan de l'action sera dressé en novembre 2007 et une décision sera prise pour sa poursuite en 2008, notamment en fonction de l'introduction de la communauté tarifaire intégrale Onde Verte.
- Le chargement et le déchargement des vélos sont effectués par les voyageurs.
- Les voyageurs sont porteurs d'un titre de transport.

Le transport gratuit est offert :

- Les samedis, dimanches et les jours de fêtes générales selon l'horaire officiel des entreprises de transport.
- Pendant les vacances scolaires.
- Les jours ouvrables (Lu-Ve) entre 8h00 et 11h00, 13h00 et 17h00 et dès 18h00.
- La place est limitée à 6-8 vélos sur la ligne des Ponts-de-Martel et 3-5 vélos sur la ligne des Brenets.
- Des annonces préalables peuvent être effectuées auprès de la gare des Ponts-de-Martel (au 0900 876 000).
- Pour des raisons d'exploitation les groupes, écoles, associations, clubs, etc. ne sont pas compris dans cette offre.
- La Ville de La Chaux-de-Fonds verse aux TRN une compensation annuelle pour perte de recettes de CHF 500.-, somme répartie symboliquement entre la Ville de La Chaux-de-Fonds, Le Locle et l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs.
- Divers partenaires seront associés pour la communication de l'offre, en particulier la ville du Locle, Tourisme neuchâtelois et le Parc naturel régional du Doubs.

Le Conseil communal estime que cette gratuité renforce l'offre touristique et met à disposition du public de nouvelles prestations à un coût symbolique pour les finances communales. De plus, l'offre en question donne accès par Les Brenets au Parc naturel régional du Doubs pour les cyclistes et notamment les familles, contribuant ainsi à l'attractivité du site.

Des négociations ont été menées avec les CFF afin d'étendre la gratuité du transport des vélos sur la ligne reliant La Chaux-de-Fonds au Locle. Cette perspective aurait permis, d'une part, d'offrir la possibilité de rejoindre les deux villes sans frais supplémentaire pour les cyclistes désirant faire l'aller ou le retour en train. D'autre part, elle aurait contribué à offrir la possibilité d'une mobilité intra-urbaine écologique et fluide pour les pendulaires désireux de circuler à vélo en Ville. Finalement, la gratuité du transport des vélos sur la ligne en question, s'inscrirait dans la continuité

des efforts entrepris en vue de la concrétisation d'un « Chemin des rencontres » entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds. Malheureusement, les CFF ont finalement renoncé à cette proposition, arguant du risque de précédent pouvant donner lieu à des demandes similaires difficilement gérables sur d'autres lignes.

En conclusion, tant du point de vue de l'offre touristique, de la pratique des loisirs qu'en terme d'incitation à la mobilité douce, la gratuité consentie par les TRN répond, d'après Conseil communal, au postulat déposé.

Le Conseil communal en remercie les auteurs et espère que cette réponse les satisfasse également. Il vous invite dès lors, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, à en accepter le classement.

#### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:  
Pierre Hainard

Le Chancelier:  
Sylvain Jaquenoud